

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

Voir à la deuxième page la Chanson des  
Pompier de Saumur, dite au banquet du  
samedi 8 décembre.

## Mourir trop tard

Au fond d'un bourg perdu de l'In tre, dans un coin stérile du Berry, un homme vient de mourir isolé, sinon maudit, qui s'appela pendant vingt ans le « Grand Français ». Ferdinand de Lesseps, heureusement pour sa mémoire, s'est, vendredi dernier, ainsi que disaient les Latins, acquitté de la vie.

La dernière fois — il y a deux ans — que le vit l'écrivain auquel nous empruntons ces détails, la justice ouvrant les portes de sa prison, avait permis à M. Charles de Lesseps d'aller embrasser son père. « Et toute ma vie — écrit notre confrère — je me souviendrai du spectacle que pendant une journée entière j'eus sous les yeux. Autour d'une table égayée par des babils d'enfants, un homme se tenait, la main gauche appuyée sur une canne, le regard éteint, avec, par instants, des éclairs de raison qui le rallumaient. Et le contraste était douloureux de cette jeune gaieté encadrant cette somnolence. »

Aujourd'hui, la place est vide à cette table de famille, où, jusqu'au dernier jour de force, le vieillard s'est assis; aujourd'hui les oraisons funèbres rompent, pour quelque temps, le silence fait autour du grand oublié. Et que diront-elles? — Nous aimons croire, pour le bon renom de notre race, que personne n'osera insulter cet homme qui s'en va, après avoir connu toutes les gloires et tous les revers. Il n'est pas possible qu'il y ait, en France, une voix pour s'élever contre ce vieillard que beaucoup considèrent à l'égal d'un martyr.

Quelle que soit la page que l'histoire réserve à M. Ferdinand de Lesseps, il est une chose qu'elle ne pourra oublier: c'est que l'homme qui fut, en un jour d'enthousiasme, appelé le Grand Français, aura connu, avant de mourir, toutes les haines, toutes les injustices, toutes les ingratitude. Sur ce lion mourant tous les coups de pied de l'âne auront frappé.

Parce que l'affaire de Panama n'a pas réussi, toutes les iniquités ont abreuvé celui qui l'avait conçue. La magistrature l'a frappé, l'Institut a presque rougi de lui et le public l'a insulté. Son nom est devenu le jouet des pamphlétaires et des chansonniers. Ceux-là mêmes qu'il avait enrichis avec Suez se sont tournés contre lui et l'ont traité en ennemi. Il ne s'est trouvé personne, en ce concert d'outrages, pour rappeler le passé glorieux.

Espérons que devant cette tombe, dernier et inviolable abri de M. de Lesseps, les passions vont enfin se taire, que les insultes, les traîtrises et les lâchetés vont finir et qu'il n'y aura pas un Français en France pour refuser un salut de respect à ce malheureux.

Pour nous, à cette heure, il n'est coupable que d'une faute: celle d'être mort trop tard.

## Les adjudications de travaux publics

La Commission parlementaire du travail s'occupait avant-hier de la question des adjudications de travaux publics. Elle a décidé que

les départements et les communes pourraient introduire dans les cahiers des charges de leurs travaux: 1° le repos hebdomadaire; 2° la limitation du nombre des ouvriers étrangers et l'interdiction du marchandage; mais elle a repoussé l'introduction des clauses portant limitation de la journée de travail et fixation d'un salaire minimum.

Pourquoi une exception sur ces deux derniers points? Pourquoi, en matière d'heures de travail et de salaire, la Chambre s'opposerait-elle à ce que les communes et les départements imposassent aux entrepreneurs qu'ils chargent de leurs travaux les conditions qu'ils jugent utiles? Pour ce qui touche à la journée de travail, M. le président du conseil a donné une raison qui ne semble pas déterminante. La loi de 1848, a-t-il dit, fixe la journée de travail à douze heures, il n'y a donc pas lieu de la fixer au dessous pour les entreprises de travaux municipaux ou départementaux. Pardon! La loi dit qu'on ne pourra pas faire travailler un ouvrier plus de douze heures; elle ne dit pas qu'il faudra nécessairement le faire travailler douze heures. Au-dessous du maximum légal les conventions particulières demeurent libres. Or, pourquoi une ville ne ferait-elle pas avec un entrepreneur, comme le ferait un particulier, la convention spéciale qu'elle juge utile à ses intérêts?

Le même raisonnement s'applique à la fixation des salaires. Les ouvriers mal payés travaillent mal; les travaux mal exécutés donnent lieu à des réfections coûteuses. Pour éviter ces misères, il faut que les salaires soient protégés. C'est dans cette pensée que la ville de Paris demandait, par l'intermédiaire de M. Doumer, que les prix de journée fussent fixés par accord entre les syndicats ouvriers et les syndicats de patrons. Il n'y a pas là de socialisme, il n'y a qu'une préoccupation de bonne administration et la province attend impatiemment la solution de cette question qui l'intéresse encore plus qu'elle n'intéresse Paris.

## Chambre des Députés

Séance du samedi 8 décembre

M. Félix Faure, ministre de la marine, demande à fournir quelques explications en réponse au discours de M. C. Pelletan:

M. Pelletan s'est plaint de ce qui avait été fait pour les approvisionnements en disant que si la guerre éclatait on ne trouverait pas dans nos ports les approvisionnements nécessaires, les déficits signalés en 1893 ont disparu.

M. Pelletan a encore visé la non-réussite d'expériences d'essai du *Fleurus*.

Il est vrai qu'il y a quelques jours ces essais n'ont pas réussi, les machines avaient été fournies par l'industrie privée, le ministère avait le droit de refuser les machines; elles ne seront pas reçues.

M. C. Pelletan demande à répondre à M. le Ministre de la marine.

Si l'usine du Creusot n'avait commis aucune faute, comment se fait-il qu'elle ait accepté un rabais sur sa commande?

Le ministre a eu des complaisances dont le ministre actuel n'est pas responsable.

Les torpilleurs commandés en 1890 ont tous été livrés avec des retards considérables; la marine ne demande aucune indemnité pour ces retards et elle laisse passer des mois et

des mois avant de les recevoir, n'est-ce pas là une complaisance?

M. Goblet prend la parole parce que le budget est le rendez-vous de tous les partis; il déclare qu'il veut examiner notre situation budgétaire.

Depuis 1871, la République a emprunté 48 milliards dont 4 seulement ont été remboursés.

Où sont passées ces sommes énormes? Aux dépenses de la guerre, de la marine, aux travaux publics, à des constructions scolaires.

La situation budgétaire actuelle ressemble aux précédentes.

Nous avons un déficit considérable dans les finances, malgré le produit de la conversion; il faudra donc avoir recours à des impôts nouveaux. Il est impossible que cette situation continue. De plus, il semble difficile de réaliser des économies.

Sur le budget de la guerre, par exemple, qui obère tant nos finances, cela semble impossible, à moins, sans désorganiser nos contingents, de réduire la durée du service militaire.

Sur les chemins de fer, la même impossibilité existe.

On ne fera des économies qu'à la condition de changer l'ancienne administration.

Aussi dans un Etat républicain on devrait retrancher le budget des cultes, mais accorder en revanche la liberté d'association.

D'autres économies pourraient s'opérer dans l'administration, sur la justice, par la suppression d'un certain nombre de tribunaux.

Ce sont les idées du parti radical resté fidèle au programme républicain.

M. Goblet affirme qu'il y a une partie du budget destinée à s'accroître encore.

C'est celle ayant trait aux œuvres sociales.

La discussion générale est close et la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Dejeante une demande d'interpellation sur une perquisition dont il aurait été l'objet.

M. Dejeante expose que mercredi on crocheta la serrure d'une boutique, on enfonça la porte et on enleva un journal qui se trouvait dans la vitrine.

Quelle était donc la cause de ce cambriolage? Le journal ainsi saisi est étranger; il était connu des électeurs; il s'appelle la *Cassagne*; son but est de s'élever contre le remplacement, contre l'armée permanente, contre l'état de guerre.

La Chambre flétrira une pareille conduite.

M. Dupuy, président du Conseil, répond qu'il est odieux de provoquer à la méconnaissance de leur devoir envers la patrie des jeunes gens appelés sous les drapeaux; le gouvernement a fait son devoir; il est prêt à recommencer.

M. Faberot dit qu'il est impossible qu'un Parlement ratifie une pareille infamie.

M. Dejeante dépose un ordre du jour ainsi conçu:

« La Chambre blâme le gouvernement d'avoir violé la liberté et la propriété individuelles. »

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 452 voix contre 56.

## INFORMATIONS

### M. l'Evêque de Montpellier

A la réception des autorités de Montpellier par M. Viger, ministre de l'agriculture, M. de Cabrières, évêque du diocèse, a présenté ses grands vicaires et le clergé en ces termes:

« L'Eglise de France, a-t-il dit, n'a pas employé plus de quinze siècles à soutenir et à promouvoir la grande œuvre de la formation et de l'affermissement de l'unité nationale pour s'en désintéresser aujourd'hui et pour se déclarer étranger aux grandeurs et aux épreuves du pays. Pour nous, prêtres, l'amour de la patrie n'est pas un mouvement instinctif, un sentiment irréfléchi: c'est un devoir recommandé et consacré par la religion. Votre présence prouve l'intérêt que vous portez aux intérêts matériels et intellectuels du pays; et le clergé diocésain qui vit au milieu des travailleurs connaît leurs mérites et sait combien ils sont dignes de la protection des pouvoirs.

« Permettez à l'évêque et aux prêtres du diocèse de vous dire, ainsi qu'au gouvernement de la République: « Merci » en vous offrant l'hommage d'un sincère respect. »

Le ministre a répondu que les assurances du patriotisme du clergé de France pouvaient être superflues, qu'il sait quel est le dévouement de ce clergé à la patrie. Il a pu y avoir entre l'Eglise et le gouvernement de la République quelques malentendus que l'avenir, espère-t-il, dissipera. Le gouvernement veut assurer la liberté des cultes dans la plénitude de la conscience et des convictions de chacun.

### M. le duc d'Orléans

M. le duc d'Orléans est attendu à Bruxelles par MM. le duc de Luynes, le comte Alfred de Gramont et le baron de Fonscolombe, qui ont quitté Paris hier soir et qui rempliront auprès du prince le service d'honneur, pendant son séjour en Belgique.

M. Gaston de Moncourt, secrétaire de M. le duc d'Orléans, par également pour Bruxelles.

Les réceptions auront lieu à l'hôtel de Flandre, le matin et l'après-midi, aujourd'hui, mardi, mercredi, jeudi et vendredi; le nombre des visiteurs sera tel, en effet, que le prince a dû prolonger d'une journée son séjour à Bruxelles et doubler ses audiences.

Après avoir reçu ses amis, M. le duc d'Orléans rentrera à Stowe, accompagné par MM. le baron de Fonscolombe et Gaston de Moncourt.

### L'extinction du paupérisme

Un certain nombre de députés de l'extrême gauche, parmi lesquels MM. Barodet, Pelletan, Mesureur, Henry Maret, etc., viennent de reprendre une proposition qui a pour but de réaliser, entre autres choses, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et même l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale.

### Un enfant généreux

Voici une action qui part d'un bon cœur: Le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, M. Bonnet, vient de recevoir d'un anonyme une lettre très touchante: c'est un enfant qui lui écrit que, quittant l'école primaire pour le lycée, il a brisé sa tirelire afin de venir en aide à ses anciens camarades malheureux. Sa tirelire contient une somme de 417 fr. 75 qu'il leur des-





# ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.  
Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

# CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12.

## Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> MASSON, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du 7 décembre 1894, enregistré,

Il appert que :  
M<sup>me</sup> Louise Abraham, épouse sans profession du sieur Pierre Leroux, messenger, avec lequel elle demeure à Ambillou, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné ayant charge d'occuper pour la demanderesse sur sa demande.

Saumur, le 10 décembre 1894.  
V. LE RAY.

## Carottes Fourragères

**A VENDRE**

S'adresser à M. LOYEAU, propriétaire, rue des Moulins, Saumur.

Pour cause de Changement de Domicile

## A CÉDER

### CAFÉ du Théâtre

Pour la Saint-J an 1895 — Long Bail  
S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

TRÈS SÉRIEUX. — M<sup>e</sup> très hon. désire soumettre à pers innes disposant de 10.000 fr. une découverte qu'il vient de faire. Il assure la fortune et ne demande rien pour prouver ce qu'il avance. Quand on aura vu, on s'entendra. Ecrire PETIT, r. d'Ormilly, à Can Jéran, Bordeaux.

UN HOMME marié muni de bonnes références demande un emploi.  
S'adresser au bureau du journal.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT Fils

Exposition des dernières occasions

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Cartonnages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Pralines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. **Bon Marché sans précédent.**

ARTICLES POUR ARBRES DE NOËL  
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de 3 francs de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner : 1<sup>er</sup> lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique ; 2<sup>e</sup> lot, un **LAPIN** mécanique ; 3<sup>e</sup> lot, une **CORBELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés, Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg ; Hafner, Deschandelliers, de Ruffec.

## CARTES DE VISITE

### DE L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

|    |  |
|----|--|
| 78 | Fabien de Courcelles                               |
| 32 | GOISLARD-HARDOUIN                                  |
| 65 | Mademoiselle Claire Boisanger                      |
| 37 | FREDERIC DAVIGNON                                  |
| 70 | Alexandre Severynne                                |
| 19 | M <sup>e</sup> & M <sup>me</sup> EMILE BLANDINIÈRE |
| 58 | Marcel Dehoue                                      |
| 34 | MADAME LÉON DESTOURNELLES                          |
| 33 | Général L'Hotte                                    |

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs ; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.  
ENVELOPPES pour Cartes : 0,50 — 0,75 — 0,90

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

Modèles pris dans le Spécimen de l'imprimerie qui en contient un grand choix  
1 fr. 50, 2 fr. & 2 fr. 50 suivant qualité de Carton

## VITICULTURE

Entreprise de Reconstitution du Vignoble à l'aide de Plants Américains appropriés aux différents sols.

REPRISE GARANTIE

Greffes à la main, sur place et sur table

Défoncement à la vapeur et au treuil à manège. — PRIX MODÉRÉS  
FALLOUX FRÈRES, A BROSSAY

Par MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Arrivages de GIBIERS tous les jours

PATÉS DE FOIES GRAS, marque Deschandelliers, depuis 1 fr 65

Fromages : Camembert, Bondons, Gruyère, Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Pont-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.  
Choucroute de Strasbourg, 1/2 kil. 0 f. 20  
Assortiment pour choucroute : Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais) actuellement tous les vendredis  
Beurre fin (de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Levées) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

## SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR



Exiger cette marque sur toutes les barres.

Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

## SAVON D'OCCUBA

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## SAISON HIVER 1894-95

# MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

**EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE**  
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Le MAIRE, Certifié par l'imprimeur soussigné.